



REPUBLIQUE FRANCAISE
COTE D'OR
MAIRIE DE LABRUYERE
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 9 OCTOBRE 2020

Nbre de membres :

- afférents au Conseil : 11
- en exercice : 11
- présents : 10
- pris part à la délibération : 11

Date de la Convocation : 05/10/2020

Date d'affichage : 05/10/2020

Secrétaire de séance :
Carole CHANTEGROS-TREIK

L'an deux mil vingt et le 9 octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Céline GILARDET, maire de la commune.

Présents : Mesdames Emilie CAUVARD, Carole CHANTEGROS-TREIK, Céline GILARDET, Stéphanie MERCEY, Mme Louise SARRASIN, Mme Ge YOUA PAO ; Messieurs Jean-Michel CHARBONNIER, Sébastien DESOGERE, Laurent DUCHEMIN, Damien DOMINIQUE.

Excusé : Matthieu MICHAUD donnant pouvoir à Céline GILARDET ;

Approbation du compte rendu de la réunion en date du 11/09/2020

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 11/09/2020.

Adopté à l'unanimité par les membres présents: 11 pour, 0 contre, 0 abstention

1. Modification de la délibération en date du 05/06/2020 N° 2020/27

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en date du 10 Septembre dernier, le Bureau des collectivités locales a informé la commune par lettre recommandée que la délibération en date du 05/06/2020 n'est pas conforme aux dispositions des articles L.5214-16 et L.5214-21 du Code Général des Collectivités Territoriales à savoir vote à bulletin secret sauf si le Conseil Municipal le décide à l'unanimité de voter à bulletin public.

Dans ces conditions, Mme le Maire demande la modification de la délibération n° 2020/27 (désignation des délégués au syndicat des eaux de Seurre Val-de-Saône).

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal **modifie** la délibération ci-dessus citée.

Vote à main levée décidé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Se présentent : en délégués titulaires Céline GILARDET et Damien DOMINIQUE, délégué suppléant : Matthieu MICHAUD.

Adopté à l'unanimité par les membres présents: 11 pour, 0 contre, 0 abstention

2. Décision modificative pour le remboursement des emprunts dont la commune doit s'acquitter au cours de l'exercice

Mme le Maire informe les membres du Conseil que par courrier du 20 juillet 2020, Mme la sous-préfète de Beaune nous alerte que le budget primitif prévoyait au compte 66 111 du budget principal « intérêts réglés à l'échéance » 2500€ alors que notre collectivité doit s'acquitter de 3344,47€ d'intérêts pour l'exercice 2020 et que la somme prévue et inscrite au compte 1641 de notre budget principal « emprunt en euros » s'élève à 7900€ pour un remboursement attendu pour 2020 de 10469.32

Il est donc demandé de prendre une décision modificative.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal **décide** de porter le compte 66 111 à 3350€ et le compte 1641 à 10500€ pour cette année.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents: 11 pour, 0 contre, 0 abstention

3. Mesures à mettre en place quant à la vitesse dans le village

Mme le Maire reprend le compte rendu de son rendez-vous avec le Conseil Départemental du 28 septembre 2020 et le bilan dressé de l'enquête auprès des habitants de la Rue de l'issue. Il ressort de ce dernier 10 pour le maintien du sens interdit et 4 pour une remise de la circulation en double sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** :

- Conservation du sens interdit dans ce sens avec une meilleure signalétique
- Signature de la convention avec les services de conseil départemental

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents: 11 pour, 0 contre, 0 abstention

4. Adressage d'une nouvelle construction accessible par la rue de l'issue et par le lotissement « le village »

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en date du 16 Septembre dernier, Mme Satori s'est adressée en Mairie afin de connaître l'adresse qui lui sera attribuée. Mme le Maire rappelle la délibération 19/2019 sur l'adressage des maisons du lotissement « le village ».

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal **décide** l'adressage suivant :

- 7 bis allée Prosper Gaby

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents: 11 pour, 0 contre, 0 abstention

5. Transfert de pouvoirs de police spéciale à l'EPCI

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le transfert de la police de la réglementation à l'EPCI à fiscalité propre est de plein droit, lorsque cet établissement exerce les compétences suivantes : assainissement, collecte des déchets ménagers, stationnement des résidences mobiles des gens du voyage, circulation et stationnement, délivrance des autorisations de stationnement de taxi et l'habitat et est facultative pour la police de l'organisation de la sécurité des manifestations culturelles et sportives et pour la police de la défense extérieure contre l'incendie. Toutefois, le maire peut conserver le pouvoir de police (L'article 11 de la loi n°2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires est venu modifier le dispositif de transfert automatique des pouvoirs de police spéciale du maire au président de l'EPCI prévu par l'article L. 5211-9-2 du CGCT, en aménageant une période transitoire de six mois avant que les transferts des pouvoirs de police ne deviennent effectifs).

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal **décide** de s'opposer aux transferts de pouvoir de police spéciale suivant :

- * circulation et de stationnement
- * habitat
- * manifestations culturelles et sportives
- * défense extérieure contre l'incendie
- * déchets sauvages:

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents: 11 pour, 0 contre, 0 abstention

6. Règlement intérieur et contrat de location de la salle

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la réunion de la commission animation et vie communale du 02/07/2020 il est proposé un nouveau règlement intérieur et un nouveau contrat de location.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal **décide** d'adopter ce nouveau règlement intérieur et le nouveau contrat de location

Les tarifs décidés sont :

- 80 € pour les habitants de la commune
- 120€ pour les extérieurs

Avec 50% d'arrhes versés à la signature des documents pour la réservation.

- 300€ de caution et 40€ de caution ménage

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents: 11 pour, 0 contre, 0 abstention

Informations diverses

- Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un courrier de résiliation de la prestation d'entretien à l'entreprise ENOC a été envoyé le 16 septembre 2020. Qu'il convient donc de lancer les consultations afin d'étudier divers scénarios.
- Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le site officiel de la commune a été vu au lundi 05 octobre 2295 fois. Ce site doit donc être mis à jour régulièrement et peut servir de moyen de communication en supplément des affichages ou alertes SMS. Un souci informatique bloque actuellement l'envoi des SMS, le Maire va contacter Orange dans la semaine pour identifier et résoudre ce problème.
- Mise en place de l'animation du mardi soir très appréciée par les adhérents.
- Repas des aînés et Noël des enfants : réunion de la commission animation le 16 octobre pour préparer ces 2 manifestations.
- Suite à des plaintes quant à la turpitude de l'eau, la SAUR a mis en place un plan d'action avec des investigations de terrain fin octobre et la mise en place d'un plan d'action de nettoyage des réseaux à partir de novembre.
- Problème d'évacuation des eaux pluviales devant plusieurs habitations. Nous allons répertorier les différentes problématiques et chercher quelles solutions peuvent être mises en place.
- Projet de PLUi au niveau de la Communauté de Communes : un dossier sera présenté lors d'un prochain conseil.

Questions diverses :

Il y a des soucis avec les boîtes aux lettres qui ne sont plus toutes étanches. Le Maire va contacter La Poste dès lundi.

La Commune peut-elle mettre à nouveau en place des affouages pour les habitants ? Le Maire va contacter l'ONF.

Séance levée à 21H45.

Le Secrétaire de Séance
Carole CHANTEGROS-TREIK

Le Maire
Céline GILARDET